

Constitution de dossier



Permis fluvial

IMPÉRATIF : DOSSIER À DÉPOSER MINIMUM 15 JOURS AVANT LE DÉBUT DES COURS

- ➔ 5 timbres postaux en lettre prioritaire 20g
- ➔ 1 fiche d'inscription CERFA 14681-01 ([ICI](#))
- ➔ 3 photos d'identité (**Nom et prénom inscrits au dos de chacune**)
- ➔ Le programme de formation **complété et signé** ([ICI](#))
- ➔ 1 Photocopie recto/verso de votre carte d'identité ou passeport.
- ➔ 1 Certificat médical CERFA 14673-01 ([ICI](#)) (rempli par votre médecin traitant)
- ➔ 1 Timbre fiscal électronique à 38€ ([ICI](#)) (Achat en ligne ou chez un buraliste)
- ➔ L'original du permis Côtier (si déjà détenteur)
- ➔ 1 acompte de 100€
- ➔ 1 Chèque du solde de la formation, soit 125€ encaissé 10 jours avant l'examen
- ➔ **ATTENTION** : En cas d'ajournement lors de l'examen théorique, il vous sera demandé 60€ pour les cours supplémentaires dispensés ainsi que 30€ de redevance bateau pour les frais de représentation.